

point critique dans les affaires de l'Organisation. Selon la décision que nous prendrons l'Organisation sera à même de jouer le rôle qui lui incombe pour l'établissement de la paix et de la prospérité mondiale ou bien sa capacité d'agir à cet égard se trouvera sérieusement compromise sinon mutilée. Ne commettons pas l'erreur de penser que la manière dont nous réglerons la crise actuelle sera sans conséquences pour les intérêts généraux de la collectivité mondiale.

Au cours des vingt dernières années nous avons réalisé des progrès considérables dans la voie de la coopération internationale. Nous devons maintenant consolider ces progrès et bâtir. Nous ne pouvons reprendre ce qui a été fait. Les espoirs qu'entretient l'humanité et ses aspirations à un ordre mondial plus harmonieux reposent sur l'Organisation des Nations Unies. Chacun de nous agissant dans le cadre d'une responsabilité collective doit faire en sorte que ces espoirs et ces aspirations puissent se traduire dans la réalité. Qu'il ne soit pas dit de l'Assemblée qu'elle a manqué de remplir ce devoir, oublieuse de la portée de son action quant à l'avenir de la coopération internationale.